

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 132 du 6 août 2019**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 7

#### **ARRÊTÉ**

pris en application des articles R4137-10 à R4137-12 et de l'article R4137-25 du Livre Ier. de la Partie 4. du code de la défense relatifs aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires fixant, au sein de l'armée de terre, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.

Du 01 août 2019

**ARRÊTÉ pris en application des articles R4137-10 à R4137-12 et de l'article R4137-25 du Livre Ier. de la Partie 4. du code de la défense relatifs aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires fixant, au sein de l'armée de terre, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.**

Du 01 août 2019

NOR A R M T 1 9 5 4 7 5 1 A

---

Pièce(s) jointe(s) :

Trois annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Arrêté du 01 août 2018 pris en application des articles R4137-10 à R4137-12 et de l'article R4137-25 du Livre Ier. de la Partie 4. du code de la défense relatifs aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires fixant, au sein de l'armée de terre, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [200.6.1.2.](#)

Référence de publication :

---

La ministre des armées,

Vu le code de justice militaire, notamment son article L311-13 ;

Vu le code de la défense, notamment ses articles L4137-1 à L4137-5 ;

Vu le code de la défense, notamment ses articles R4137-10 à R4137-12 et R4137-25 ,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>.

Au sein de l'armée de terre, certaines autorités militaires, titulaires d'un titre de commandement, reçoivent l'appellation de chef de corps et sont investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau.

La liste de ces autorités militaires et de leur autorité supérieure investie du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de deuxième niveau est fixée en annexe I. du présent arrêté.

Art. 2.

Au sein de l'armée de terre, certaines autorités militaires ne figurant pas sur la liste définie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, sont investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau.

La liste de ces autorités militaires et de leur autorité supérieure investie du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de deuxième niveau est fixée en annexe II. du présent arrêté.

Art. 3.

Au sein de l'armée de terre, certaines autorités militaires ne figurant pas sur la liste définie aux articles 1<sup>er</sup> et 2. du présent arrêté, sont investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau tenant compte de dispositifs particuliers devant être mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts.

La liste de ces autorités militaires et de leur autorité supérieure investie du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de deuxième niveau est fixée en annexe III. du présent arrêté.

Art. 4.

[L'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2018](#), pris en application des articles R4137-10 à R4137-12 et de l'article R4137-25 du Livre Ier. de la Partie 4. du code de la défense relatifs aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires fixant, au sein de l'armée de terre, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau est abrogé.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le colonel,  
chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.*

Michel DELPIT.

**ANNEXES**

## ANNEXE I.

### LISTE DES CHEFS DE CORPS ET DES AUTORITÉS MILITAIRES DE DEUXIÈME NIVEAU INVESTIS DU POUVOIR DISCIPLINAIRE À L'ÉGARD DES MILITAIRES PLACÉS SOUS LEUR COMMANDEMENT OU QUI LEUR SONT RATTACHÉS (DÉTACHEMENTS DES FORMATIONS).

#### Préambule

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
121 <sup>e</sup> régiment du train (121 <sup>e</sup> RT).	Monthéry.	Commandant le 121 <sup>e</sup> RT.	Général commandant le poste de commandement de force logistique (PCFL).
Bataillon de réserve d'Île-de-France - 24 <sup>e</sup> régiment d'infanterie (BAT RES IDF - 24 <sup>e</sup> RI).	Vincennes.	Commandant le bataillon.	Général commandant le poste de commandement de force logistique (PCFL).
Commandement des musiques de l'armée de terre (CMAT).	Versailles.	Commandant le CMAT.	Général major général de l'armée de terre (MGAT).
État-major spécialisé de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME) <sup>(1)</sup> .	Paris.	Colonel adjoint, commandant de la formation administrative.	Officier général ou supérieur, commandant l'état-major spécialisé de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME).
Groupement de recrutement et de sélection Île-de-France et outre-mer - 8 <sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied (GRS IDF - 8 <sup>e</sup> BCP).	Vincennes.	Commandant le GRS IDF - 8 <sup>e</sup> BCP.	Général sous-directeur recrutement de la DRHAT.
Lycée militaire de Saint-Cyr.	Saint-Cyr-l'École.	Commandant le lycée militaire.	Général adjoint au DRHAT commandant la formation de l'armée de terre.
<sup>(1)</sup> Dont le musée des troupes de marine à Fréjus.			

#### 1. ÎLE-DE-FRANCE/PARIS.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
121 <sup>e</sup> régiment du train (121 <sup>e</sup> RT).	Monthéry.	Commandant le 121 <sup>e</sup> RT.	Général commandant le poste de commandement de force logistique (PCFL).
Bataillon de réserve d'Île-de-France - 24 <sup>e</sup> régiment d'infanterie (BAT RES IDF - 24 <sup>e</sup> RI).	Vincennes.	Commandant le bataillon.	Général commandant le poste de commandement de force logistique (PCFL).
Commandement des musiques de l'armée de terre (CMAT).	Versailles.	Commandant le CMAT.	Général major général de l'armée de terre (MGAT).
État-major spécialisé de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME) <sup>(1)</sup> .	Paris.	Colonel adjoint, commandant de la formation administrative.	Officier général ou supérieur, commandant l'état-major spécialisé de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME).
Groupement de recrutement et de sélection Île-de-France et outre-mer - 8 <sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied (GRS IDF - 8 <sup>e</sup> BCP).	Vincennes.	Commandant le GRS IDF - 8 <sup>e</sup> BCP.	Général sous-directeur recrutement de la DRHAT.
Lycée militaire de Saint-Cyr.	Saint-Cyr-l'École.	Commandant le lycée militaire.	Général adjoint au DRHAT commandant la formation de l'armée de terre.
<sup>(1)</sup> Dont le musée des troupes de marine à Fréjus.			

#### 2. OUTRE-MER ET ÉTRANGER.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
2 <sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine (2 <sup>e</sup> RPIMa).	Saint-Pierre.	Commandant le 2 <sup>e</sup> RPIMa.	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
33 <sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine (33 <sup>e</sup> RIMa).	Fort-de-France.	Commandant le 33 <sup>e</sup> RIMa.	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées aux Antilles (COMSUP) <sup>(1)</sup> .

43 <sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marine (43 <sup>e</sup> BIMA).	Abidjan.	Commandant le 43 <sup>e</sup> BIMA.	Officier général ou supérieur, commandant des forces françaises en Côte d'Ivoire (COMFOR) <sup>(1)</sup> .
5 <sup>e</sup> régiment de cuirassiers - Émirats arabes unis (5 <sup>e</sup> RC - EAU).	Abu Dhabi.	Commandant le 5 <sup>e</sup> RC - EAU.	Officier général ou supérieur, commandant des forces françaises aux Émirats arabes unis (COMFOR EAU) <sup>(1)</sup> .
5 <sup>e</sup> régiment interarmes d'outre-mer (5 <sup>e</sup> RIAOM).	Djibouti.	Commandant le 5 <sup>e</sup> RIAOM.	Officier général ou supérieur, commandant des forces françaises de Djibouti (COMFOR) <sup>(1)</sup> .
6 <sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marine (6 <sup>e</sup> BIMA).	Libreville.	Commandant le 6 <sup>e</sup> BIMA.	Officier général ou supérieur, commandant des éléments français au Gabon (COMEF) <sup>(1)</sup> .
9 <sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine (9 <sup>e</sup> RIMA).	Cayenne.	Commandant le 9 <sup>e</sup> RIMA.	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées en Guyane (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
Autorité de maintenance des matériels terrestres en outre-mer et à l'étranger - Côte d'Ivoire (AMAIN OME - CÔTE D'IVOIRE).	Abidjan.	Chef d'état-major de l'EMIA.	Officier général ou supérieur, commandant des forces françaises en Côte d'Ivoire (COMFOR) <sup>(1)</sup> .
Autorité de maintenance des matériels terrestres en outre-mer et à l'étranger - Djibouti (AMAIN OME - DJIBOUTI).	Djibouti.	Chef d'état-major de l'EMIA.	Officier général ou supérieur, commandant des forces françaises de Djibouti (COMFOR) <sup>(1)</sup> .
Autorité de maintenance des matériels terrestres en outre-mer et à l'étranger - Guyane (AMAIN OME - GUYANE).	Cayenne.	Chef d'état-major de l'EMIA.	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées en Guyane (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
Autorité de maintenance des matériels terrestres en outre-mer et à l'étranger - La Réunion (AMAIN OME - LA RÉUNION).	Saint-Denis.	Chef d'état-major de l'EMIA.	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
Autorité de maintenance des matériels terrestres en outre-mer et à l'étranger - Martinique (AMAIN OME - MARTINIQUE).	Fort-de-France.	Chef d'état-major de l'EMIA.	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées aux Antilles (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
Autorité de maintenance des matériels terrestres en outre-mer et à l'étranger - Nouvelle-Calédonie (AMAIN OME - NOUVELLE-CALÉDONIE).	Nouméa.	Chef d'état-major de l'EMIA.	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
Autorité de maintenance des matériels terrestres en outre-mer et à l'étranger - Polynésie (AMAIN OME - POLYNÉSIE).	Arue.	Chef d'état-major de l'EMIA.	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées en Polynésie française (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Cayenne.	Commandant le 9 <sup>e</sup> RIMA.	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées en Guyane (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Fort-de-France.	Commandant le 33 <sup>e</sup> RIMA.	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées aux Antilles (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Pointe-à-Pitre.	Chef d'état-major de l'EMIA.	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées aux Antilles (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Nouméa.	Commandant le régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie (RIMaP-NC).	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Arue.	Commandant le régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Polynésie (RIMaP-P).	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées en Polynésie française (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Saint-Denis.	Commandant le 2 <sup>e</sup> RPIMA.	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
Régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Polynésie (RIMaP-P).	Papeete.	Commandant le régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Polynésie (RIMaP-P).	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées en Polynésie française (COMSUP) <sup>(1)</sup> .

Régiment d'infanterie de marine du Pacifique-Nouvelle Calédonie (RIMaP-NC).	Nouméa.	Commandant le régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle Calédonie (RIMaP-NC).	Officier général ou supérieur, commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie (COMSUP) <sup>(1)</sup> .
<sup>(1)</sup> AM2 donnée à titre d'information, la désignation de ces autorités relevant de l'EMA.			

### 3. NORD-OUEST/RENNES.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
11 <sup>e</sup> régiment d'artillerie de marine (11 <sup>e</sup> RAMa).	Saint-Aubin-du Cormier.	Commandant le 11 <sup>e</sup> RAMa.	Général commandant la 9 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de marine (9 <sup>e</sup> BIMA).
12 <sup>e</sup> base de soutien du matériel (12 <sup>e</sup> BSMat).	Neuvy-Pailloux.	Commandant la 12 <sup>e</sup> BSMat.	Général directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).
12 <sup>e</sup> régiment de cuirassiers (12 <sup>e</sup> RC).	Olivet.	Commandant le 12 <sup>e</sup> RC.	Général commandant la 2 <sup>e</sup> brigade blindée (2 <sup>e</sup> BB).
14 <sup>e</sup> base de soutien du matériel (14 <sup>e</sup> BSMat).	Nouâtre.	Commandant la 14 <sup>e</sup> BSMat.	Général directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).
2 <sup>e</sup> régiment de dragons (2 <sup>e</sup> RD).	Fontevraud l'Abbaye.	Commandant le 2 <sup>e</sup> RD.	Commandant en second de la 3 <sup>e</sup> division (3 <sup>e</sup> DIV).
2 <sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine (2 <sup>e</sup> RIMa).	Champagné.	Commandant le 2 <sup>e</sup> RIMa.	Général commandant la 9 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de marine (9 <sup>e</sup> BIMA).
2 <sup>e</sup> régiment du matériel (2 <sup>e</sup> RMat).	Bruz.	Commandant le 2 <sup>e</sup> RMat.	Général commandant la maintenance des forces (COM MF).
3 <sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine (3 <sup>e</sup> RIMa).	Vannes.	Commandant le 3 <sup>e</sup> RIMa.	Général commandant la 9 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de marine (9 <sup>e</sup> BIMA).
6 <sup>e</sup> régiment du génie (6 <sup>e</sup> RG).	Angers.	Commandant le 6 <sup>e</sup> RG.	Général commandant la 9 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de marine (9 <sup>e</sup> BIMA).
Centre militaire de formation professionnelle (CMFP).	Fontenay-le-Comte.	Commandant le CMFP.	Général directeur de reconversion de la défense.
Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM).	Roscanvel.	Commandant le CPEOM.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes (CIRP).
Centre parachutiste d'entraînement spécialisé (CPES).	Saran.	Commandant le CPES.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes (CIRP).
Détachement avions de l'armée de Terre (DAAT).	Rennes.	Commandant le DAAT.	Général commandant de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT).
Groupement de recrutement et de sélection Nord-Ouest - 41 <sup>e</sup> régiment d'infanterie (GRS NO - 41 <sup>e</sup> RI).	Rennes.	Commandant le GRS NO - 41 <sup>e</sup> RI	Général sous-directeur recrutement de la DRHAT.
Prytanée national militaire (PNM).	La Flèche.	Commandant le PNM.	Général adjoint au DRHAT commandant la formation de l'armée de terre.
Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 1 (UIISC1).	Nogent-le-Rotrou.	Commandant l'UIISC n° 1.	Général commandant les formations militaires de la sécurité civile.

### 4. NORD-EST/METZ.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
132 <sup>e</sup> régiment d'infanterie cynotechnique (132 <sup>e</sup> RIC).	Suippes.	Commandant le 132 <sup>e</sup> RIC.	Commandant en second de la 1 <sup>re</sup> division (1 <sup>re</sup> DIV).
13 <sup>e</sup> régiment du génie (13 <sup>e</sup> RG).	Valdahon.	Commandant le 13 <sup>e</sup> RG.	Général commandant la 2 <sup>e</sup> brigade blindée (2 <sup>e</sup> BB).

152 <sup>e</sup> régiment d'infanterie (152 <sup>e</sup> RI).	Colmar.	Commandant le 152 <sup>e</sup> RI.	Général commandant la 7 <sup>e</sup> brigade blindée (7 <sup>e</sup> BB).
16 <sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied (16 <sup>e</sup> BCP).	Bitche.	Commandant le 16 <sup>e</sup> BCP.	Général commandant la 2 <sup>e</sup> brigade blindée (2 <sup>e</sup> BB).
19 <sup>e</sup> régiment du génie (19 <sup>e</sup> RG).	Besançon.	Commandant le 19 <sup>e</sup> RG.	Commandant en second de la 1 <sup>re</sup> division (1 <sup>re</sup> DIV).
1 <sup>er</sup> régiment d'artillerie (1 <sup>er</sup> RA).	Belfort.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RA.	Commandant en second de la 1 <sup>re</sup> division (1 <sup>re</sup> DIV).
1 <sup>er</sup> régiment de chasseurs (1 <sup>er</sup> RCh).	Thierville-sur-Meuse.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RCh.	Général commandant la 7 <sup>e</sup> brigade blindée (7 <sup>e</sup> BB).
1 <sup>er</sup> régiment de tirailleurs (1 <sup>er</sup> RTir).	Épinal.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RTir.	Général commandant la 7 <sup>e</sup> brigade blindée (7 <sup>e</sup> BB).
1 <sup>er</sup> régiment d'hélicoptères de combat (1 <sup>er</sup> RHC).	Phalsbourg.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RHC <sup>(1)</sup> .	Général commandant la 4 <sup>e</sup> brigade d'aérocombat (4 <sup>e</sup> BAC).
1 <sup>er</sup> régiment d'infanterie (1 <sup>er</sup> RI).	Sarrebourg.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RI.	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
28 <sup>e</sup> groupe géographique (28 <sup>e</sup> GG).	Haguenau.	Commandant le 28 <sup>e</sup> GG.	Commandant en second du commandement du renseignement des forces terrestres.
2 <sup>e</sup> régiment de hussards (2 <sup>e</sup> RH).	Haguenau.	Commandant le 2 <sup>e</sup> RH.	Commandant en second du commandement du renseignement des forces terrestres.
35 <sup>e</sup> régiment d'infanterie (35 <sup>e</sup> RI).	Belfort.	Commandant le 35 <sup>e</sup> RI.	Général commandant la 7 <sup>e</sup> brigade blindée (7 <sup>e</sup> BB).
3 <sup>e</sup> régiment de hussards (3 <sup>e</sup> RH).	Metz.	Commandant le 3 <sup>e</sup> RH.	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
3 <sup>e</sup> régiment d'hélicoptères de combat (3 <sup>e</sup> RHC).	Étain.	Commandant le 3 <sup>e</sup> RHC <sup>(1)</sup> .	Général commandant la 4 <sup>e</sup> brigade d'aérocombat (4 <sup>e</sup> BAC).
3 <sup>e</sup> régiment du génie (3 <sup>e</sup> RG).	Charleville-Mézières.	Commandant le 3 <sup>e</sup> RG.	Général commandant la 7 <sup>e</sup> brigade blindée (7 <sup>e</sup> BB).
40 <sup>e</sup> régiment d'artillerie (40 <sup>e</sup> RA).	Suippes.	Commandant le 40 <sup>e</sup> RA.	Général commandant la 2 <sup>e</sup> brigade blindée (2 <sup>e</sup> BB).
40 <sup>e</sup> régiment de transmissions (40 <sup>e</sup> RT).	Thionville.	Commandant le 40 <sup>e</sup> RT.	Adjoint-Opérations au général commandant des systèmes d'information et de communication des forces (COM SIC).
41 <sup>e</sup> régiment de transmissions (41 <sup>e</sup> RT).	Douai.	Commandant le 41 <sup>e</sup> RT.	Adjoint-Opérations au général commandant des systèmes d'information et de communication des forces (COM SIC).
44 <sup>e</sup> régiment de transmissions (44 <sup>e</sup> RT).	Mutzig.	Commandant le 44 <sup>e</sup> RT.	Commandant en second du commandement du renseignement des forces terrestres.
501 <sup>e</sup> régiment de chars de combat (501 <sup>e</sup> RCC).	Mourmelon-le-Grand.	Commandant le 501 <sup>e</sup> RCC.	Général commandant la 2 <sup>e</sup> brigade blindée (2 <sup>e</sup> BB).
511 <sup>e</sup> régiment du train (511 <sup>e</sup> RT).	Auxonne.	Commandant le 511 <sup>e</sup> RT.	Général commandant le poste de commandement de force logistique (PCFL).
516 <sup>e</sup> régiment du train (516 <sup>e</sup> RT).	Toul.	Commandant le 516 <sup>e</sup> RT.	Général commandant le poste de commandement de force logistique (PCFL).
53 <sup>e</sup> régiment de transmissions (53 <sup>e</sup> RT).	Lunéville.	Commandant le 53 <sup>e</sup> RT.	Adjoint-Opérations au général commandant des systèmes d'information et de communication des forces (COM SIC).

54 <sup>e</sup> régiment de transmissions (54 <sup>e</sup> RT).	Haguenau.	Commandant le 54 <sup>e</sup> RT.	Commandant en second du commandement du renseignement des forces terrestres.
5 <sup>e</sup> régiment de dragons (5 <sup>e</sup> RD).	Mailly-le-Camp.	Commandant le 5 <sup>e</sup> RD.	Général commandant la 7 <sup>e</sup> brigade blindée (7 <sup>e</sup> BB).
61 <sup>e</sup> régiment d'artillerie (61 <sup>e</sup> RA).	Chaumont.	Commandant le 61 <sup>e</sup> RA.	Commandant en second du commandement du renseignement des forces terrestres.
6 <sup>e</sup> régiment du matériel (6 <sup>e</sup> RMat).	Besançon.	Commandant le 6 <sup>e</sup> RMat.	Général commandant la maintenance des forces (COM MF).
8 <sup>e</sup> régiment du matériel (8 <sup>e</sup> RMat).	Mourmelon-le-Grand.	Commandant le 8 <sup>e</sup> RMat.	Général commandant la maintenance des forces (COM MF).
Bataillon de commandement et de soutien de la brigade franco-allemande (BCS/BFA) partie française, y compris la compagnie d'état-major de la BFA.	Müllheim.	Commandant le BCS de la BFA s'il est français <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup> .	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
Bataillon de quartier général du corps de réaction rapide européen (BQG CRRE).	Strasbourg.	Commandant du BQG CRR-E s'il est français <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup> .	Général représentant français auprès du général commandant le corps européen.
Centre de formation initiale des militaires du rang des transmissions - 18 <sup>e</sup> régiment de transmissions (CFIM des transmissions - 18 <sup>e</sup> RT).	Dieuze.	Commandant le CFIM des transmissions - 18 <sup>e</sup> RT.	Commandant en second les systèmes d'information et de communication des forces (COM SIC) et commandant l'école des transmissions.
Centre d'entraînement au combat - 1 <sup>er</sup> bataillon de chasseurs à pied (CENTAC - 1 <sup>er</sup> BCP).	Mailly-le-Camp.	Commandant le CENTAC - 1 <sup>er</sup> BCP.	Général commandant en second l'entraînement et les écoles du combat interarmes.
Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine - 94 <sup>e</sup> RI (CENZUB - 94 <sup>e</sup> RI).	Sissonne.	Commandant du CENZUB - 94 <sup>e</sup> RI.	Général commandant en second l'entraînement et les écoles du combat interarmes.
Centre d'entraînement et de contrôle des postes de commandement - 3 <sup>e</sup> régiment d'artillerie (CEPC - 3 <sup>e</sup> RA).	Mailly-le-Camp.	Commandant le CEPC - 3 <sup>e</sup> RA.	Général commandant en second l'entraînement et les écoles du combat interarmes.
Centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique - 51 <sup>e</sup> régiment d'infanterie (CENTIAL - 51 <sup>e</sup> RI).	Mourmelon-le-Grand.	Commandant le CENTIAL - 51 <sup>e</sup> RI.	Général commandant en second l'entraînement et les écoles du combat interarmes.
Centre expert des ressources humaines et de la solde (CERHS).	Nancy.	Commandant le CERHS.	Adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre, chef du service pilotage de la performance et de la transformation.
Centre du renseignement terre (CRT).	Strasbourg.	Commandant le CRT.	Commandant en second du commandement du renseignement des forces terrestres.
Détachement de soutien national français (DSNF).	Strasbourg.	Commandant du détachement de soutien national français (DSNF).	Général représentant français auprès du général commandant le corps de réaction rapide européen.
Groupement de recrutement et de sélection Nord-Est - 8 <sup>e</sup> régiment d'artillerie (GRS NE - 8 <sup>e</sup> RA).	Nancy.	Commandant le GRS NE - 8 <sup>e</sup> RA	Général sous-directeur recrutement de la DRHAT.
Lycée militaire d'Autun.	Autun.	Commandant le lycée militaire.	Général adjoint au DRHAT commandant la formation de l'armée de terre.
Régiment de marche du Tchad (RMT).	Colmar/Meyenheim.	Commandant le RMT.	Général commandant la 2 <sup>e</sup> brigade blindée (2 <sup>e</sup> BB).
<p><sup>(1)</sup> Les commandants de bataillon peuvent se voir déléguer, par la voie de la délégation de signature, les pouvoirs disciplinaires d'officier commandant un détachement isolé relevant de l'autorité militaire de premier niveau.</p> <p><sup>(2)</sup> Comprendre le titulaire du commandement.</p> <p><sup>(3)</sup> Si le commandant est étranger se reporter à l'annexe II.</p>			

## 5. SUD-OUEST/BORDEAUX.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
126 <sup>e</sup> régiment d'infanterie (126 <sup>e</sup> RI).	Brive-la-Gaillarde.	Commandant le 126 <sup>e</sup> RI.	Général commandant la 9 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de marine (9 <sup>e</sup> BIMA).
13 <sup>e</sup> régiment de dragons parachutistes (13 <sup>e</sup> RDP).	Martignas-sur-Jalles.	Commandant le 13 <sup>e</sup> RDP.	Général commandant les forces spéciales terre (COM FST).
17 <sup>e</sup> groupe d'artillerie (17 <sup>e</sup> GA).	Biscarrosse.	Commandant le 17 <sup>e</sup> GA.	Général commandant en second l'entraînement et les écoles du combat interarmes.
1 <sup>er</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine (1 <sup>er</sup> RPIMa).	Bayonne.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RPIMa.	Général commandant les forces spéciales terre (COM FST).
1 <sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine (1 <sup>er</sup> RIMa).	Angoulême.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RIMa.	Général commandant la 9 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de marine (9 <sup>e</sup> BIMA).
48 <sup>e</sup> régiment de transmissions (48 <sup>e</sup> RT).	Agen.	Commandant le 48 <sup>e</sup> RT.	Adjoint-Opérations au général commandant des systèmes d'information et de communication des forces (COM SIC).
4 <sup>e</sup> régiment d'hélicoptères des forces spéciales (4 <sup>e</sup> RHFS).	Pau.	Commandant le 4 <sup>e</sup> RHFS.	Général commandant les forces spéciales terre (COM FST).
515 <sup>e</sup> régiment du train (515 <sup>e</sup> RT).	Brie.	Commandant le 515 <sup>e</sup> RT.	Général commandant le poste de commandement de force logistique (PCFL).
5 <sup>e</sup> régiment d'hélicoptères de combat (5 <sup>e</sup> RHC).	Uzein.	Commandant le 5 <sup>e</sup> RHC <sup>(1)</sup> .	Général commandant la 4 <sup>e</sup> brigade d'aérocombat (4 <sup>e</sup> BAC).
Camp de La Courtine.	La Courtine.	Commandant le camp de La Courtine.	Général commandant en second l'entraînement et les écoles du combat interarmes.
Base école - 6 <sup>e</sup> régiment d'hélicoptères de combat (base école - 6 <sup>e</sup> RHC).	Dax.	Commandant la base école - 6 <sup>e</sup> régiment d'hélicoptères de combat.	Général commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.
École des troupes aéroportées (ETAP).	Pau.	Commandant l'ETAP.	Général commandant la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (11 <sup>e</sup> BP).
Groupement de recrutement et de sélection Sud-Ouest - 7 <sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine (GRS SO - 7 <sup>e</sup> RIMa).	Bordeaux.	Commandant le GRS SO - 7 <sup>e</sup> RIMa.	Général sous directeur recrutement de la DRHAT.
Régiment d'infanterie chars de marine (RICM).	Poitiers.	Commandant le RICM.	Général commandant la 9 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de marine (9 <sup>e</sup> BIMA).

<sup>(1)</sup> Les commandants de bataillon peuvent se voir déléguer, par la voie de la délégation de signature, les pouvoirs disciplinaires d'officier commandant un détachement isolé relevant de l'autorité militaire de premier niveau.

## 6. SUD-EST/LYON.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
13 <sup>e</sup> base de soutien du matériel (13 <sup>e</sup> BSMat).	Clermont-Ferrand.	Commandant la 13 <sup>e</sup> BSMat.	Général directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).
13 <sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins (13 <sup>e</sup> BCA).	Barby.	Commandant le 13 <sup>e</sup> BCA.	Général commandant la 27 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne (27 <sup>e</sup> BIM).
1 <sup>er</sup> régiment de spahis (1 <sup>er</sup> RS).	Valence.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RS.	Général commandant la 6 <sup>e</sup> brigade légère blindée (6 <sup>e</sup> BLB).
27 <sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins (27 <sup>e</sup> BCA).	Cran Gevrier.	Commandant le 27 <sup>e</sup> BCA.	Général commandant la 27 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne (27 <sup>e</sup> BIM).
28 <sup>e</sup> régiment de transmissions (28 <sup>e</sup> RT).	Issoire.	Commandant le 28 <sup>e</sup> RT.	Adjoint-Opérations au général commandant des systèmes d'information et de communication des forces (COM SIC).
68 <sup>e</sup> régiment d'artillerie d'Afrique (68 <sup>e</sup> RAA).	La Valbonne Bélieneuve.	Commandant le 68 <sup>e</sup> RAA.	Général commandant la 7 <sup>e</sup> brigade blindée (7 <sup>e</sup> BB).

7 <sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins (7 <sup>e</sup> BCA).	Varces.	Commandant le 7 <sup>e</sup> BCA.	Général commandant la 27 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne (27 <sup>e</sup> BIM).
7 <sup>e</sup> régiment du matériel (7 <sup>e</sup> RMat).	Lyon.	Commandant le 7 <sup>e</sup> RMat.	Général commandant la maintenance des forces (COM MF).
92 <sup>e</sup> régiment d'infanterie (92 <sup>e</sup> RI).	Clermont-Ferrand.	Commandant le 92 <sup>e</sup> RI.	Général commandant la 2 <sup>e</sup> brigade blindée (2 <sup>e</sup> BB).
93 <sup>e</sup> régiment d'artillerie de montagne (93 <sup>e</sup> RAM).	Varces.	Commandant le 93 <sup>e</sup> RAM.	Général commandant la 27 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne (27 <sup>e</sup> BIM).
Centre interarmées des actions sur l'environnement (CIAE).	Lyon.	Commandant le CIAE.	Commandant en second du commandement du renseignement des forces terrestres.
École militaire de haute montagne (EMHM).	Chamonix.	Commandant l'EMHM.	Général commandant la 27 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne (27 <sup>e</sup> BIM).
Groupement aéromobilité de la section technique de l'armée de terre (GAMSTAT).	Valence.	Commandant le GAMSTAT.	Général directeur de la section technique de l'armée de terre (STAT).
Groupement de recrutement et de sélection Sud-Est - 99 <sup>e</sup> régiment d'infanterie (GRS SE - 99 <sup>e</sup> RI).	Lyon.	Commandant le GRS SE - 99 <sup>e</sup> RI.	Général sous-directeur recrutement de la DRHAT.
Régiment médical (RMed).	La Valbonne Bèlignieux.	Commandant le RMed.	Général commandant le poste de commandement de force logistique (PCFL).

## 7. SUD/MARSEILLE.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
14 <sup>e</sup> régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste (14 <sup>e</sup> RISLP).	Toulouse.	Commandant le 14 <sup>e</sup> RISLP.	Général commandant le poste de commandement de force logistique (PCFL).
17 <sup>e</sup> régiment du génie parachutiste (17 <sup>e</sup> RGP).	Montauban.	Commandant le 17 <sup>e</sup> RGP.	Général commandant la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (11 <sup>e</sup> BP).
1 <sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique (1 <sup>er</sup> RCA).	Canjuers.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RCA.	Général commandant en second l'entraînement et les écoles du combat interarmes.
1 <sup>er</sup> régiment de chasseurs parachutistes (1 <sup>er</sup> RCP).	Pamiers.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RCP.	Général commandant la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (11 <sup>e</sup> BP).
1 <sup>er</sup> régiment de hussards parachutistes (1 <sup>er</sup> RHP).	Tarbes.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RHP.	Général commandant la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (11 <sup>e</sup> BP).
1 <sup>er</sup> régiment du train parachutiste (1 <sup>er</sup> RTP).	Cugnaux.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RTP.	Général commandant la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (11 <sup>e</sup> BP).
21 <sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine (21 <sup>e</sup> RIMa).	Fréjus.	Commandant le 21 <sup>e</sup> RIMa.	Général commandant la 6 <sup>e</sup> brigade légère blindée (6 <sup>e</sup> BLB).
25 <sup>e</sup> régiment du génie de l'air (25 <sup>e</sup> RGA).	Istres.	Commandant le 25 <sup>e</sup> RGA.	Général commandant la brigade aérienne d'appui à la manoeuvre aérienne (BAAMA) <sup>(1)</sup> .
31 <sup>e</sup> régiment du génie (31 <sup>e</sup> RG).	Castelsarrasin.	Commandant le 31 <sup>e</sup> RG.	Commandant en second de la 3 <sup>e</sup> division (3 <sup>e</sup> DIV).
3 <sup>e</sup> régiment d'artillerie de marine (3 <sup>e</sup> RAMa).	Canjuers.	Commandant le 3 <sup>e</sup> RAMa.	Général commandant la 6 <sup>e</sup> brigade légère blindée (6 <sup>e</sup> BLB).
35 <sup>e</sup> régiment d'artillerie parachutistes (35 <sup>e</sup> RAP).	Tarbes.	Commandant le 35 <sup>e</sup> RAP.	Général commandant la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (11 <sup>e</sup> BP).
3 <sup>e</sup> régiment du matériel (3 <sup>e</sup> RMat).	Muret.	Commandant le 3 <sup>e</sup> RMat.	Général commandant la maintenance des forces (COM MF).
3 <sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine (3 <sup>e</sup> RPIMa).	Carcassonne.	Commandant le 3 <sup>e</sup> RPIMa.	Général commandant la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (11 <sup>e</sup> BP).

4 <sup>e</sup> régiment de chasseurs (4 <sup>e</sup> RCh).	Gap.	Commandant le 4 <sup>e</sup> RCh.	Général commandant la 27 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne (27 <sup>e</sup> BIM).
4 <sup>e</sup> régiment du matériel (4 <sup>e</sup> RMat).	Nîmes.	Commandant le 4 <sup>e</sup> RMat.	Général commandant la maintenance des forces (COM MF).
503 <sup>e</sup> régiment du train (503 <sup>e</sup> RT).	Nîmes.	Commandant le 503 <sup>e</sup> RT.	Général commandant le poste de commandement de force logistique (PCFL).
519 <sup>e</sup> groupe de transit maritime (519 <sup>e</sup> GTM).	Toulon.	Commandant le 519 <sup>e</sup> GTM.	Général commandant le centre du soutien des opérations et des acheminements (CSOA) <sup>(2)</sup> .
54 <sup>e</sup> régiment d'artillerie (54 <sup>e</sup> RA).	Hyères.	Commandant le 54 <sup>e</sup> RA.	Commandant en second de la 3 <sup>e</sup> division (3 <sup>e</sup> DIV).
8 <sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine (8 <sup>e</sup> RPIMa).	Castres.	Commandant le 8 <sup>e</sup> RPIMa.	Général commandant la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (11 <sup>e</sup> BP).
9 <sup>e</sup> régiment de soutien aéromobile (9 <sup>e</sup> RSAM).	Montauban.	Commandant le 9 <sup>e</sup> RSAM.	Général commandant de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT).
Centre de formation initiale des militaires du rang de la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste - 6 <sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine (CFIM 11 <sup>e</sup> BP - 6 <sup>e</sup> RPIMa).	Caylus.	Commandant le CFIM 11 <sup>e</sup> BP - 6 <sup>e</sup> RPIMa.	Général commandant la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (11 <sup>e</sup> BP).
Centre national d'entraînement commando - 1 <sup>er</sup> régiment de Choc (CNEC - 1 <sup>er</sup> Choc).	Mont-Louis.	Commandant le CNEC - 1 <sup>er</sup> Choc.	Général commandant en second l'entraînement et les écoles du combat interarmes.
Centre parachutiste d'instruction spécialisée (CPIS).	Perpignan.	Commandant le CPIS.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes (CIRP).
Base école - 2 <sup>e</sup> régiment d'hélicoptères de combat (base école - 2 <sup>e</sup> RHC).	Le Cannet-des-Maures.	Commandant la base école - 2 <sup>e</sup> régiment d'hélicoptères de combat.	Général commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.
Lycée militaire d'Aix-en-Provence.	Aix-en-Provence.	Commandant le lycée militaire.	Général adjoint au DRHAT commandant la formation de l'armée de terre.
Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5 (UIISC5).	Corte.	Commandant l'UIISC n° 5.	Général commandant les formations militaires de la sécurité civile.
Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7 (UIISC7).	Brignoles.	Commandant l'UIISC n° 7.	Général commandant les formations militaires de la sécurité civile.
<sup>(1)</sup> AM2 donnée à titre d'information, la désignation de cette autorité relevant de l'armée de l'air.			
<sup>(2)</sup> AM2 donnée à titre d'information, la désignation de cette autorité relevant de l'EMA.			

## 8. BRIGADE DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
1 <sup>er</sup> groupement d'incendie et de secours.	Paris.	Commandant le 1 <sup>er</sup> groupement d'incendie et de secours.	Colonel adjoint territorial.
2 <sup>e</sup> groupement d'incendie et de secours.	Paris.	Commandant le 2 <sup>e</sup> groupement d'incendie et de secours.	Colonel adjoint territorial.
3 <sup>e</sup> groupement d'incendie et de secours.	Courbevoie.	Commandant le 3 <sup>e</sup> groupement d'incendie et de secours.	Colonel adjoint territorial.
État-major (catégories officiers et sous-officiers).	Paris.	Chef d'état-major <sup>(1)</sup> .	Colonel adjoint territorial.
Groupement des appuis et de secours.	Paris.	Commandant le groupement des appuis et de secours.	Colonel adjoint territorial.

Groupement des soutiens et de secours.	Paris.	Commandant le groupement des soutiens et de secours.	Colonel adjoint territorial.
Groupement formation instruction et de secours.	Villeneuve Saint-Georges.	Commandant le groupement formation instruction et de secours.	Colonel adjoint territorial.
(1) Non titulaire d'un titre de commandement.			

## 9. LÉGION ÉTRANGÈRE.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
13 <sup>e</sup> demi-brigade de légion étrangère (13e DBLE).	La Cavalerie.	Commandant la 13 <sup>e</sup> DBLE.	Général commandant la 6 <sup>e</sup> brigade légère blindée (6 <sup>e</sup> BLB) pour les militaires servant au titre du régime général ou colonel adjoint au général commandant la légion étrangère pour les militaires servant à titre étranger (MTE) <sup>(2)</sup> .
1 <sup>er</sup> régiment étranger (1 <sup>er</sup> RE).	Aubagne.	Commandant le 1 <sup>er</sup> RE.	Colonel adjoint au général commandant la légion étrangère <sup>(2)</sup> .
1 <sup>er</sup> régiment étranger de cavalerie (1er REC).	Carnoux-en-Provence.	Commandant le 1 <sup>er</sup> REC.	Général commandant la 6 <sup>e</sup> brigade légère blindée (6 <sup>e</sup> BLB) pour les militaires servant au titre du régime général ou colonel adjoint au général commandant la légion étrangère pour les militaires servant à titre étranger (MTE) <sup>(2)</sup> .
1 <sup>er</sup> régiment étranger de génie (1er REG).	L'Ardoise.	Commandant le 1 <sup>er</sup> REG.	Général commandant la 6 <sup>e</sup> brigade légère blindée (6 <sup>e</sup> BLB) pour les militaires servant au titre du régime général ou colonel adjoint au général commandant la légion étrangère pour les militaires servant à titre étranger (MTE) <sup>(2)</sup> .
2 <sup>e</sup> régiment étranger de génie (2e REG).	Saint-Christol.	Commandant le 2 <sup>e</sup> REG.	Général commandant la 27 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne (27 <sup>e</sup> BIM) pour les militaires servant au titre du régime général ou colonel adjoint au général commandant la légion étrangère pour les militaires servant à titre étranger (MTE) <sup>(2)</sup> .
2 <sup>e</sup> régiment étranger de parachutistes (2e REP).	Calvi.	Commandant le 2 <sup>e</sup> REP.	Général commandant la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (11 <sup>e</sup> BP) pour les militaires servant au titre du régime général ou colonel adjoint au général commandant la légion étrangère pour les militaires servant à titre étranger (MTE) <sup>(2)</sup> .
2 <sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie (2e REI).	Nîmes.	Commandant le 2 <sup>e</sup> REI.	Général commandant la 6 <sup>e</sup> brigade légère blindée (6 <sup>e</sup> BLB) pour les militaires servant au titre du régime général ou colonel adjoint au général commandant la légion étrangère pour les militaires servant à titre étranger (MTE) <sup>(2)</sup> .
3 <sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie (3e REI).	Kourou.	Commandant le 3 <sup>e</sup> REI.	Officier général, commandant supérieur des forces armées en Guyane (COMSUP) pour les militaires servant au titre du régime général ou colonel adjoint au général commandant la légion étrangère pour les militaires servant à titre étranger (MTE) <sup>(2)</sup> .
4 <sup>e</sup> régiment étranger (4 <sup>e</sup> RE).	Castelnaudary.	Commandant le 4 <sup>e</sup> RE.	Colonel adjoint au général commandant la légion étrangère <sup>(2)</sup> .
Détachement de la légion étrangère de Mayotte (DLEM).	Mayotte.	Commandant le DLEM.	Officier général, commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (COMSUP) pour les militaires servant au titre du régime général ou colonel adjoint au général commandant la légion étrangère pour les militaires servant à titre étranger (MTE) <sup>(2)</sup> .
État-major du commandement de la légion étrangère (EM/COMLE).	Aubagne.	Chef d'état-major du commandant la légion étrangère <sup>(1)</sup> .	Colonel adjoint au général commandant la légion étrangère <sup>(2)</sup> .

Groupement de recrutement de la légion étrangère (GRLE).	Fontenay-sous-Bois.	Commandant le GRLE.	Colonel adjoint au général commandant la légion étrangère <sup>(2)</sup> .
<sup>(1)</sup> Non titulaire d'un titre de commandement. <sup>(2)</sup> Y compris les militaires servant à titre étranger (MTE) en opération extérieure et en mission de courte durée.			

## ANNEXE II.

### LISTE DES AUTORITÉS MILITAIRES DE PREMIER NIVEAU ET DES AUTORITÉS MILITAIRES DE DEUXIÈME NIVEAU INVESTIES DU POUVOIR DISCIPLINAIRE À L'ÉGARD DES MILITAIRES PLACÉS SOUS LEUR COMMANDEMENT OU QUI LEUR SONT RATTACHÉS.

#### 1. ÎLE-DE-FRANCE/PARIS.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre (CAB CEMAT).	Paris.	Colonel adjoint au chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	Général major général de l'armée de terre (MGAT).
Centre de conduite informatique de l'armée de terre (CCIAT).	Arcueil.	Chef du CCIAT.	Général major général de l'armée de terre (MGAT).
Centre de doctrine et de l'enseignement du commandement (CDEC).	Paris.	Chef d'état-major.	Général directeur du CDEC.
Centre des transports et transit de surface (CTTS).	Monthéry.	Commandant le CTTS.	Général commandant le centre du soutien des opérations et des acheminements (CSOA).
Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT).	Villacoublay.	Chef d'état-major du COMALAT.	Général commandant de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT).
Direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT).	Paris.	Commandant de formation administrative de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	Général directeur de la DRHAT.
État-major de l'armée de terre (EMAT).	Paris.	Officier supérieur adjoint auprès du major général.	Général major général de l'armée de terre (MGAT).
État-major du commandement des formations militaires de la sécurité civile (EM/COMFORMISC).	Paris.	Chef d'état-major du COMFORMISC.	Général commandant les formations militaires de la sécurité civile (COMFORMISC).
État-major du commandement terre pour le territoire national (EM COM TN).	Paris.	Chef d'état-major du commandement terre pour le territoire national (COM TN).	Général commandant terre pour le territoire national (COM TN).
Inspection de l'armée de terre (IAT).	Paris.	Chef d'état-major de l'IAT.	Général inspecteur de l'armée de terre (IAT).
Inspection du service de santé pour l'armée de terre (ISSAT).	Paris.	Officier supérieur adjoint auprès de l'inspecteur du service de santé des armées pour l'armée de terre.	Général inspecteur du service de santé des armées pour l'armée de terre.

Musée de l'armée.	Paris.	Directeur du musée de l'armée.	Général major général de l'armée de terre (MGAT).
Poste de commandement de force logistique (PCFL).	Monthéry.	Chef d'état-major du poste de commandement de force logistique (PCFL).	Général commandant le poste de commandement de force logistique (PCFL).
Section technique de l'armée de terre (STAT).	Versailles.	Sous-directeur organisation de la STAT.	Général directeur de la STAT.
Service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).	Versailles.	Colonel second adjoint du SMITer.	Général directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).
Service d'information et de relation publique de l'armée de terre (SIRPA terre).	Paris.	Chef du SIRPA terre.	Général major général de l'armée de terre (MGAT).
Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT).	Versailles.	Colonel adjoint de la SIMMT.	Directeur central de la SIMMT.

## 2. NORD-OUEST/RENNES.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
785 <sup>e</sup> compagnie de guerre électronique (785e CGE).	Saint-Jacques-de-la-Lande.	Chef d'état-major du commandement du renseignement (EM COM RENS).	Commandant en second du commandement du renseignement des forces terrestres.
807 <sup>e</sup> compagnie de transmissions (807e CIE TRS).	Saint-Jacques-de-la-Lande.	Chef de la division opérations du commandement des systèmes d'information et de communication des forces.	Adjoint-Opérations au général commandant des systèmes d'information et de communication des forces (COM SIC).
École du renseignement de l'armée de terre (ERAT).	Saumur.	Commandant l'école du renseignement de l'armée de terre.	Commandant en second du commandement du renseignement des forces terrestres.
Centre interarmées de défense NRBC (CIA NRBC).	Saumur	Commandant le CIA NRBC.	Général commandant en second l'entraînement et les écoles du combat interarmes.
Commandement de la formation administrative des écoles militaires de Saumur.	Saumur.	Commandant de la formation administrative.	Général commandant les écoles militaires de Saumur et l'école de cavalerie.
Direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT).	Tours.	Commandant de formation administrative de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	Général directeur de la DRHAT.
Direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) - service administration du personnel - personnel isolé terre (SAP-PIT).	Tours.	Commandant de formation administrative de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	Général sous-directeur gestion du personnel de la DRHAT.
École de cavalerie.	Saumur.	Directeur de la formation blindé ou colonel le plus ancien de l'école de cavalerie.	Général commandant les écoles militaires de Saumur et l'école de cavalerie.

École du génie.	Angers.	Colonel adjoint au général commandant l'école du génie et commandant de la formation administrative ou colonel le plus ancien.	Général commandant l'école du génie.
Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC).	Coëtquidan.	Colonel commandant en second.	Général commandant les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC).
Écoles militaires de Bourges.	Bourges.	Commandant de la formation administrative.	Général commandant les écoles militaires de Bourges.
École du matériel.	Bourges.	Commandant de la formation administrative.	Général commandant l'école du matériel.
École du train et de la logistique opérationnelle (ETLO) <sup>(1)</sup> .	Bourges.	Commandant de la formation administrative.	Général commandant l'école du train et de la logistique opérationnelle (ETLO).
État-major du commandement des systèmes d'information et de communication des forces (EM COM SIC).	Cesson-sévigné.	Chef d'état-major du commandement des systèmes d'information et de communication des forces (COM SIC).	Commandant en second les systèmes d'information et de communication des forces (COM SIC) et commandant l'école des transmissions.
État-major du commandement des systèmes d'information et de communication des forces - Direction générale de la formation (EM COM SIC - DGF) <sup>(2)</sup> .	Cesson-Sévigné.	Directeur général de la formation.	Commandant en second les systèmes d'information et de communication des forces (COM SIC) et commandant l'école des transmissions.
<p><sup>(1)</sup> Comprend le centre de formation initiale militaire de Montlhéry et les centres d'instruction élémentaire de conduite (CIEC) de Castelsarrasin, La Valbonne, Montlhéry, Mourmelon et Sissonne.</p> <p><sup>(2)</sup> Concerne les officiers-élèves et les élèves-officiers de la division d'application et les stagiaires détachés pour une durée d'au moins soixante jours.</p>			

### 3. NORD-EST/METZ.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
Bataillon de commandement et de soutien de la brigade franco-allemande (BCS/BFA) partie française, y compris la compagnie d'état-major de la BFA.	Müllheim.	Commandant en second du BCS si le commandant du BCS n'est pas français <sup>(1)</sup> .	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
Bataillon du quartier général du corps de réaction rapide européen (BQG CRRE).	Strasbourg.	Chef du détachement de soutien national si le commandant du BQG CRRE n'est pas français <sup>(1)</sup> .	Général représentant français auprès du général commandant le corps de réaction rapide européen.
Brigade d'aide au commandement (BAC).	Strasbourg.	Chef du détachement de soutien national (France).	Général représentant français auprès du général commandant le corps de réaction rapide européen.
Centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique Tigre (CFA PTL).	Fassberg (Allemagne).	Commandant en second le CFA/PTL, si le commandant du CFA/PTL n'est pas français <sup>(1)</sup> .	Général commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.
État-major de la 1 <sup>re</sup> division (EM 1 <sup>re</sup> DIV).	Besançon.	Chef d'état-major de l'état-major de la 1 <sup>re</sup> division (EM 1 <sup>re</sup> DIV).	commandant en second de la 1 <sup>re</sup> division (1 <sup>re</sup> DIV).
État-major de la 2 <sup>e</sup> brigade blindée (EM/2 <sup>e</sup> BB) <sup>(2)</sup> .	Illkirch-Graffenstaden.	Chef d'état-major de la 2 <sup>e</sup> brigade blindée (2e BB).	Général commandant la 2 <sup>e</sup> brigade blindée (2eBB).

État-major de la 7 <sup>e</sup> brigade blindée (EM/7 <sup>e</sup> BB) <sup>(3)</sup> .	Besançon.	Chef d'état-major de la 7 <sup>e</sup> brigade blindée (7e BB).	Général commandant la 7 <sup>e</sup> brigade blindée (7e BB).
État-major de la brigade franco-allemande (EM/BFA) partie française.	Müllheim.	Chef d'état-major s'il est français, sinon chef du bureau opérations.	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
État-major du commandement de la logistique des forces (EM COM LOG).	Lille.	Chef d'état-major.	Général commandant la logistique des forces (COM LOG).
État-major du commandement de la maintenance des forces (EM COM MF) (4).	Lille.	Chef d'état-major.	Général commandant la maintenance des forces (COM MF).
État-major du commandement de l'entraînement et des écoles du combat interarmes (EM COM E2CIA).	Mourmelon-le-Grand.	Chef d'état-major du commandement de l'entraînement et des écoles du combat interarmes.	Général commandant en second l'entraînement et les écoles du combat interarmes.
État-major du commandement des forces terrestres (EM/CFT).	Lille.	Colonel adjoint au chef d'état-major du CFT.	Chef d'état-major du commandement des forces terrestres (CFT).
État-major du commandement du renseignement (EM COM RENS) (5).	Strasbourg.	Chef d'état-major.	Commandant en second du commandement du renseignement des forces terrestres.
État-major du corps de réaction rapide européen (CRR-E).	Strasbourg.	Chef de détachement de soutien national France.	Général représentant français auprès du général commandant le corps de réaction rapide européen.
Quartier général du corps de réaction rapide France (CRR-Fr).	Lille.	Général chef d'état-major du général commandant le quartier général CRR-Fr.	Général commandant le quartier général du CRR-Fr.
<p>(1) Si le commandant est français se reporter à l'annexe I.  (2) Dont le centre de formation initiale militaire de Bitche.  (3) Dont le centre de formation initiale militaire de Valdahon.  (4) Dont l'antenne localisée à Satory et le centre de formation initiale militaire de Nîmes.  (5) Dont le centre de formation initiale militaire de Verdun.</p>			

#### 4. SUD-OUEST/BORDEAUX.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).	Saint-Maixent-l'École.	Colonel adjoint au général commandant l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) ou colonel le plus ancien.	Général commandant l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).
État-major de la 9 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de marine (EM/9 <sup>e</sup> BIMa) <sup>(1)</sup> .	Poitiers.	Chef d'état-major de la 9 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de marine (9 <sup>e</sup> BIMa).	Général commandant la 9 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de marine (9 <sup>e</sup> BIMa).
État-major du commandement des forces spéciales terre (EM COM FST).	Uzein.	Chef d'état-major du commandement des forces spéciales terre (COM FST).	Général commandant les forces spéciales terre (COM FST).
<p>(1) Dont les centres de formation initiale militaire de Coëtquidan et d'Angoulême.</p>			

#### 5. SUD-EST/LYON.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
État-major de la 27 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne (EM/27 <sup>e</sup> BIM) <sup>(1)</sup> .	Varces.	Chef d'état-major de la 27 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne (27 <sup>e</sup> BIM).	Général commandant la 27 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne (27 <sup>e</sup> BIM).
État-major de la 4 <sup>e</sup> brigade d'aérocombat (EM 4 <sup>e</sup> BAC).	Clermont-Ferrand.	Chef d'état-major de la 4 <sup>e</sup> brigade d'aérocombat (4 <sup>e</sup> BAC).	Général commandant la 4 <sup>e</sup> brigade d'aérocombat (4 <sup>e</sup> BAC).
Groupement d'aguerrissement montagne (GAM).	Modane.	Chef d'état-major de la 27 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne (27 <sup>e</sup> BIM).	Général commandant la 27 <sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne (27 <sup>e</sup> BIM).
<sup>(1)</sup> Dont le centre de formation initiale militaire de Gap.			

## 6. SUD/MARSEILLE.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
13 <sup>e</sup> demi-brigade de légion étrangère (13 <sup>e</sup> DBLE).	La Cavalerie.	Commandant la 13 <sup>e</sup> demi-brigade de Légion étrangère (13 <sup>e</sup> DBLE).	Général commandant la 6 <sup>e</sup> brigade légère blindée (6 <sup>e</sup> BLB).
Écoles militaires de Draguignan (EMD).	Draguignan.	Commandant de la formation administrative au sein des EMD.	Général commandant des écoles militaires de Draguignan.
École de l'infanterie (EI).	Draguignan.		Général commandant l'école de l'infanterie.
École de l'artillerie (EA).	Draguignan.		Général commandant l'école de l'artillerie.
État-major de la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (EM/11 <sup>e</sup> BP).	Balma.	Chef d'état-major de la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (11 <sup>e</sup> BP).	Général commandant la 11 <sup>e</sup> brigade parachutiste (11 <sup>e</sup> BP).
État-major de la 3 <sup>e</sup> division (EM 3 <sup>e</sup> DIV).	Marseille.	Chef d'état-major de l'état-major de la 3 <sup>e</sup> division (EM 3 <sup>e</sup> DIV).	Commandant en second de la 3 <sup>e</sup> division (3 <sup>e</sup> DIV).
État-major de la 6 <sup>e</sup> brigade légère blindée (EM/6 <sup>e</sup> BLB) (1).	Nîmes.	Chef d'état-major de la 6 <sup>e</sup> brigade légère blindée (6 <sup>e</sup> BLB).	Général commandant la 6 <sup>e</sup> brigade légère blindée (6 <sup>e</sup> BLB).
École de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT).	Le Cannet-des-Maures.	Colonel adjoint au général commandant l'EALAT ou officier le plus ancien dans le grade le plus élevé auprès du général commandant l'EALAT.	Général commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.
<sup>(1)</sup> Dont le centre de formation initiale militaire de Fréjus.			

## ANNEXE III.

### LISTE DES AUTORITÉS MILITAIRES DE PREMIER NIVEAU ET DES AUTORITÉS MILITAIRES DE DEUXIÈME NIVEAU INVESTIES DU POUVOIR DISCIPLINAIRE À L'ÉGARD DES MILITAIRES PLACÉS SOUS LEUR COMMANDEMENT OU QUI LEUR SONT DÉTACHÉS.

DISPOSITIF/GROUPEMENT.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
Dispositif d'astreinte estivale en matière de lutte contre les feux de forêts.	Nogent-Le-Rotrou.	Chef du dispositif d'astreinte estivale.	Général commandant les formations militaires de la sécurité civile.
Groupement organique de lutte contre les feux de forêts (GOLFF) dans le Sud de la France.	Brignoles.	Chef du détachement.	Général commandant les formations militaires de la sécurité civile.
Groupement organique de lutte contre les feux de forêts (GOLFF) en Corse.	Corte.	Chef du détachement.	Général commandant les formations militaires de la sécurité civile.